

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit **Köratac AC 143 F**

- Code du produit R059244-01

- Emploi de la substance / de la préparation Colle

- Producteur/fournisseur :

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH

Zweibrücker Straße 200

Postfach 2162

D-66929 Pirmasens

Tel.: +49 (0)6331/56-0

- Service chargé des renseignements :

Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

Tel.: +49 (0)6331/56-2553; Fax.: +49 (0)6331/56-1017







- Renseignements en cas d'urgence : Tel.: +49 (0)6331/56-2423

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique

- Description : préparation

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle	 Xi,  F; R 11-36-66-67	10-20%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone	 Xi,  F; R 11-36-66-67	10-20%
CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8	tétrahydrofurane	 Xi,  F; R 11-19-36/37	10-20%

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:

Xi Irritant

F Facilement inflammable

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4 Premiers secours

- après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

Nom du produit **Köratac AC 143 F**

(suite de la page 1)

- **après contact avec la peau :**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

Nom du produit Köratac AC 143 F

Stocker à sec

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME	1400 mg/m ³ , 400 ppm
67-64-1 acétone	
VME	1800 mg/m ³ , 750 ppm
109-99-9 tétrahydrofurane	
VME	590 mg/m ³ , 200 ppm

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Protection des mains :**

Gants de protection, composés du matériau suivant:

Butylcaoutchouc (0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.	
Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	De type solvanté
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	56°C
- Point d'éclair :	-21°C
- Température d'inflammation :	215°C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	1,5 Vol %
supérieure :	13,0 Vol %

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

Nom du produit Köratac AC 143 F

(suite de la page 3)

- Pression de vapeur à 20°C:	240 mbar
- Densité à 20°C:	0,95 g/cm ³
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement soluble
- Viscosité : dynamique à 20°C:	7700 mPas (Brookfield)
- Teneur en solvants : solvants organiques	59,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
- **des yeux :** Irritant.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**
080411, 080409, 080410;
(en fonction du processus de formation des déchets)
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

Nom du produit **Köratac AC 143 F**

(suite de la page 4)

14 Prescriptions de transport

- | | |
|---|---|
| - Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) : | |
| - Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : | 3 |
| - Indice Kemler : | 33 |
| - No ONU | 1133 |
| - Groupe d'emballage : | III |
| - étiquette de danger: | 3 |
| - Désignation du produit : | 1133 ADHÉSIFS, consigne particulière 640H |
| - Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) : | |
| - Classe IMDG : | 3 |
| - No ONU : | 1133 |
| - Label | 3 |
| - Groupe d'emballage : | II (III, if content of packaging ≤ 30l) |
| - No EMS : | F-E,S-D |
| - Polluant marin : | - |
| - Désignation technique exacte : | ADHESIVES |
| - Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : | |
| - Classe ICAO/IATA : | 3 |
| - No ID ONU : | 1133 |
| - Label | 3 |
| - Groupe d'emballage : | II (III, if content of packaging ≤ 30l) |
| - Désignation technique exacte : | ADHESIVES |

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

- **Phrases R :**
 - 11 Facilement inflammable.
 - 36 Irritant pour les yeux.
 - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**
 - 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 - 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 - 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 24.06.2004

Nom du produit Köratac AC 143 F

(suite de la page 5)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Phrases R importantes:

- 11 Facilement inflammable.
- 19 Peut former des peroxydes explosifs.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Service établissant la fiche technique : Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

F